



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.6  
1 octobre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée  
contre la pollution

Catane (Italie), 11-14 novembre 2003

**RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU CAR-ASP  
(CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES  
POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES)**



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.228/6  
18 juillet 2003

FRANCAIS



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE**

Réunion des Points focaux nationaux du PAM

Athènes (Grèce), 15-18 septembre 2003

**RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU CAR-ASP  
(CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES  
POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES)**

## **Rapport sur l'évaluation du CAR-ASP (Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées)**

### **A. Cadre général**

Lors de leur dixième réunion ordinaire, tenue à Tunis du 18 au 21 novembre 1997, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) ont décidé d'entreprendre une évaluation des activités des Centres d'Activités Régionales (CARs) du Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM), ainsi que d'autres programmes du PAM. Le CAR-PAP (Centre d'Activités Régionales - Programmes d'Activités Prioritaires) et le CAR-PB (Centre d'Activités Régionales - Plan Bleu) ont déjà été évalués. La douzième réunion ordinaire des Parties contractantes a recommandé de procéder à l'évaluation du CAR-ASP.

En application de cette décision, l'Unité de Coordination du PAM a chargé trois consultants (le docteur Ghazi BITAR, le professeur Giulio RELINI et M. Michael SMART) d'entreprendre l'évaluation du CAR-ASP, situé à Tunis en Tunisie. Le docteur Bitar et le professeur Relini sont des experts en biologie marine, qui ont acquis une expérience très approfondie dans le domaine de la conservation de la diversité biologique marine en Méditerranée. Le docteur Bitar a été chargé surtout des consultations avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée. La tâche principale du professeur Relini était les consultations avec ces organisations dans les pays de l'ouest et du nord de bassin méditerranéen. L'expérience de M. Smart se situe plutôt dans le domaine des organisations internationales de conservation et de la conservation des zones humides; son rôle a été défini comme les contacts avec les organisations internationales et la co-ordination de la rédaction du rapport.

### **B. Méthodologie de travail**

Au début de leurs travaux en octobre 2002, les trois consultants ont rencontré les cadres de l'Unité de Coordination du PAM et du CAR-ASP à Tunis et ont interviewé les membres du personnel du Centre à tous les niveaux. Ils ont reçu des copies des rapports d'évaluation relatifs au CAR-PAP et au CAR-PB, et des questionnaires utilisés par les équipes chargées de l'évaluation de ces centres. Il était entendu que les frais de voyage de certaines missions entreprises dans le cadre de l'évaluation seraient pris en charge, mais que les consultants devaient profiter de missions entreprises dans d'autres cadres pour élargir la portée de leurs consultations.

Les consultants étaient également chargés de passer en revue les publications et les finances du CAR-ASP.

Après les réunions initiales à Tunis, les trois consultants ont consacré un temps considérable à l'élaboration d'un questionnaire (en anglais et en français, voir section G du présent rapport, qui présente les réponses), qui cristallise les informations qu'ils recherchaient. A travers une série de missions et d'interviews entrepris au cours de l'hiver 2002/2003 et du printemps 2003, ils ont utilisé ce questionnaire comme base de discussions et ont demandé à des responsables gouvernementaux et des experts non-gouvernementaux de remplir le questionnaire, soit par courrier électronique, soit par courrier normal. Les consultants ont prévu d'avance (et l'ont expliqué à toute personne interviewée), que les commentaires des personnes interviewées et les réponses au questionnaire restaient strictement confidentiels, et que les auteurs des commentaires ne seraient pas identifiés. Le professeur Relini et M.

Smart ont également assisté à la Sixième Réunion des Points Focaux pour les Aires Protégées, tenue en France à Marseille du 17 au 20 juin 2003, où ils ont pu discuter avec les Points focaux du CAR-ASP et d'autres participants ; ils ont également assisté aux discussions en séance plénière et ont présenté un rapport oral préliminaire sur leurs conclusions, discutées en détail par les participants. La Sixième Réunion a fourni aux consultants une occasion importante pour recevoir des avis et commentaires.

### **C. Les personnes et les organisations contactées**

Les consultants ont contacté des responsables gouvernementaux et des experts au sein des gouvernements et des organisations suivants:

- Albanie Questionnaire rempli; discussions avec ancien Point Focal au siège du PAM à Athènes; interview avec représentant national à la Sixième Réunion des Points Focaux.
- Algérie Questionnaire envoyé au Point Focal, resté sans réponse; malheureusement pas de représentant national à la Sixième Réunion à Marseille.
- Bosnie et Herzégovine Interview avec le représentant national à la Sixième Réunion à Marseille.
- Chypre Questionnaire rempli, rencontres à Chypre, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Croatie Interview à la Sixième Réunion à Marseille.
- Egypte Questionnaire rempli, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Espagne Interviews à la Sixième Réunion à Marseille.
- France Questionnaire rempli, rencontres et interviews à Paris, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Grèce Questionnaire rempli, rencontres et interviews à Athènes, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Israël Interview et contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Italie Questionnaire rempli, rencontres à Rome.
- Liban Questionnaire rempli, rencontres à Beirut.
- Libye Questionnaire rempli, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Malte Contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Maroc Questionnaire rempli.
- Monaco Questionnaire rempli, rencontres à Monaco, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Slovénie Questionnaire envoyé, interview par téléphone, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Syrie Questionnaires remplis, Interview à Damas, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- Tunisie Interviews à Tunis, contacts à la Sixième Réunion.
- Turquie Interviews à Ankara.
  
- Convention sur la conservation des Espèces Migratrices Interview à la Sixième Réunion à Marseille, interview par téléphone.
- Convention de Ramsar sur les zones humides Contacts avec le secrétariat en Suisse, interview à la Sixième Réunion à Marseille avec le représentant de MedWet.
- Convention de Berne Questionnaire rempli, interview par téléphone.
  
- Unité de Coordination du PAM, Athènes Interviews à Tunis, à Athènes et à Marseille.
- CAR-PB (Plan Bleu) Interviews à Antibes

- UICN Union mondiale pour la nature Interviews en Suisse et au Centre Régional à Malaga, Espagne, où des questionnaires ont été remplis, contacts à la Sixième Réunion à Marseille.
- MEDASSET, Grèce (Association méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues marines) Interviews à la Sixième Réunion à Marseille.
- Station biologique de la Tour du Valat, France Interviews sur place.
- WWF (Fonds mondial pour la nature) Contacts téléphoniques avec le siège en Suisse, interviews avec le Programme régional à la Sixième Réunion à Marseille.

#### **D. Les réunions organisées par le CAR-ASP et les publications du Centre**

La présente note sur les réunions organisées par le CAR-ASP et sur les documents préparés par le Centre est basée sur des informations fournies par le Centre. On a ajouté quelques considérations sur la co-opération technique. Les remarques sont basées sur les données disponibles dans les rapports d'activité du CAR-ASP entre 1994 et 2001, mais il n'est pas possible, à partir de ces documents, de juger de la qualité et de la valeur, ni des réunions ni des publications.

Il faut souligner que deux nouveaux projets ont provoqué une augmentation considérable des réunions organisées. Il s'agit en premier lieu du "Projet pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique (PAS BIO) en région Méditerranéenne" (appelé ci-après projet PAS/BIO), qui a commencé en janvier 2001 et doit durer trois ans, et qui applique en région méditerranéenne la Convention sur la Diversité Biologique. Le deuxième est le "Projet pour le développement des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne" (ci-après appelé projet MedMPA) qui a commencé en mars 2002, bien que les réunions préparatoires aient eu lieu pendant la période précédente.

#### **(1) LES REUNIONS**

Le total de 66 réunions organisées pendant cette période est divisé en quatre catégories. Les deux principales catégories sont les réunions de groupes d'experts, qui comprennent 30,30% du total des réunions, et les ateliers ou séminaires de formation, qui en totalisent 57,59%.

**(i) Les réunions intergouvernementales (Total 3) 4,54%**  
Trois réunions des Points Focaux Nationaux (les troisième, quatrième et cinquième réunions) ont eu lieu:

Année	Nombre de participants	Lieu de la réunion
1996	38	Tunisie
1999	41	Tunisie
2001	46	Espagne

**(ii) Les réunions de Groupes d'experts (Total 20) 30,30%**  
Ces réunions se sont tenues au rythme suivant:

Année	Nombre de réunions	Nombre de participants	Lieu de la réunion
1994	2	51	Maroc, France
1995	1	35	France
1996	1	41	Tunisie
1997	2	43	Tunisie, Grèce
1998	4	80	Grèce, France, Tunisie
1999	3	102	Tunisie, Libye
2000	2	63	France
2001	5	87	Espagne, Tunisie, France

**(iii) Les ateliers ou séminaires de formation (Total 38) 57,59%**

Année	Nombre d'ateliers	Nombre de participants	Lieu de l'atelier
1994	4	37	Tunisie, France, Mer de Ligurie et Mer Ionienne, et Chypre
1995	5	62	France, Italie, Turquie, Tunisie
1996	4	15	France, Grèce, Chypre, Espagne
1997	6	44	Grèce, Tunisie, France, Chypre
1998	6	71	Tunisie, Monaco, Malte, Maroc, Chypre
1999	6	57	Italie, France, Tunisie, Chypre, Turquie
2000	3	49	France, Chypre, Espagne
2001	4	135	Libye, Tunisie, Chypre, Rome

**(iv) Autres réunions (Total 5) 7,57%**

D'autres réunions ont été organisées en 1998 (une au Maroc et deux en Tunisie) et en 1999 (une en Tunisie et une en Libye).

## (2) LES PUBLICATIONS

Parmi les quatre catégories de publications la plus importante est celle de Rapports techniques qui comprend 68.8% du total.

**(i) Rapport à une Réunion intergouvernementale** **1,63%**

Unité de Coordination du PAM - Diversité biologique en 2001

**(ii) Publications techniques** **Total 7** **11,47%**

Les publications techniques suivantes ont été préparées : en 1994 une publication sur la législation; en 1995 une publication sur les tortues; en 1996, trois publications (deux sur les tortues, une sur le phoque moine); et deux en 1999 (sur les tortues et le phoque moine, les deux en anglais et en français).

**(iii) Rapports techniques** **Total 41** **68,85%**

Les rapports techniques ont été publiés selon le schéma suivant: un rapport sur les cétacés en 1994; quatre en 1995 (une sur les phoques, une sur les aires protégées marines, une sur les zones humides, et une sur la formation); trois en 1996 (une sur les phoques, une sur les tortues, une sur la gestion côtière); quatre en 1997 (une sur les tortues et la gestion des Aires Spéciales de Protection, une sur les habitats et les espèces, une sur la diversité biologique des invertébrés, une sur la législation); dix-sept en 1998 (trois sur les cétacés, six sur les phoques, deux sur les tortues, la deuxième édition de la Liste des mammifères, une sur les indices de la diversité biologique méditerranéenne, une sur les Aires Spéciales de Protection en Tunisie, une sur la classification des habitats, une sur la conservation en Israël, un rapport sur les Parcs marins); cinq en 1999 (une sur les tortues en Tunisie, une sur les Aires Spéciales de Protection en Egypte, une en anglais sur la formation pour les Aires Spéciales de Protection, une sur la France, une sur la classification des habitats côtiers); cinq en 2000 (une sur le Phoque moine, une sur les tortues, une sur les outils et les conseils sur la Liste ASPIM, une sur les herbiers marins, une sur la végétation marine); et enfin deux en 2001 (une sur le milieu marin de Malte, une sur un parc tunisien).

**(iv) Les autres rapports** **Total 7** **18,03%**

Les autres rapports publiés comprennent un rapport de 1994 sur les Aires de Protection Marine; un rapport de 1995 sur les cétacés; trois rapports de 1996 sur les phoques, les tortues et les cétacés; une bibliographie des tortues en 1998; et enfin le Protocole ASPIM en anglais et en français en 1998.

## (3) LA COOPERATION TECHNIQUE

Parmi les autre catégories de coopération technique, la principale est celle des Bourses.

**(i) Bourses** **Total 20** **41,66%**

Un total de 20 bourses a été accordé : deux en 1994 (à Chypre pour les tortues, et divers pour les cétacés) ; trois en 1996 (divers pour les cétacés, les tortues et les mammifères) ; deux en 1997 (à la Grèce et divers pour les cétacés) ; quatre en 1998 (divers pour les mammifères et les cétacés, à Chypre pour les tortues, à la Croatie pour les cétacés) ; trois en 1999 5divers pour les cétacés en France, à la Tunisie pour le Centre pour les tortues, et à Chypre pour les tortues en Croatie et à Malte) ; et six en 2000 (MedWet à Djerba, UICN en Tunisie, étudiants ICCAT en France, CRIDEAU/INRA en Tunisie, les algues Caulerpa en Tunisie, et les oiseaux de Tunisie).

**(ii) Missions effectuées par le personnel Total 24 12,50%**

Vingt-quatre missions ont été effectuées, onze en 2000, treize en 2001.

**(iii) Conseils techniques Total 11 25%**

Onze cas de Conseils techniques ont été enregistrés entre 1994 et 1999 ; deux ont eu lieu en 1994 (un lac en Egypte, et la législation sur les Aires de Protection Spéciale à Malte) ; un en 1995 (la diversité biologique en Albanie) ; quatre en 1997 (Aires de Protection Spéciale en Syrie et en Egypte, la diversité biologique en Tunisie ; la gestion des Aires de Protection Spéciale en France) ; trois en 1998 (un lac en Egypte, visite slovène aux zones humides en France, et végétation tunisienne) ; et enfin un seul en 1999 (aire de protection marine à Djerba en Tunisie).

**(iv) Coopération technique Total 14 20,83%**

Quatorze autres cas de coopération technique sont notés entre 1994 et 2001. En 1994 il y en avait deux (un stage en Tunisie et les tortues en Tunisie) ; en 1997 il y en avait quatre ; en 1998 un seul (Aires de Protection Spéciale en Tunisie) ; en 1999 il y en avait quatre (Liste des Aires de Protection Spéciale en Méditerranée, les tortues et les écosystèmes en Tunisie, un stage en Tunisie, Journée de Développement Durable en Tunisie) ; en 2000 il y en avait un seul (six activités pendant la première partie de l'année) ; et en 2001 deux cas (Aires de Protection Spéciale en Slovénie, données pour le Parc national d'Al Hoceima au Maroc)

### **E . Questions financières**

La présente étude des questions financières a été effectuée sur la base d'informations fournies par le CAR-ASP. Cette partie de l'évaluation fait une analyse coût/bénéfice du budget du Centre en relation avec ses activités, et traite de l'allocation des ressources et l'efficacité des dépenses. Il faut souligner le fait que le projet PAS/BIO a commencé en janvier 2001, avec un soutien financier annuel de la part de la Banque mondiale d'à peu près 300.000 dollars US ; ce projet dédoublait pratiquement le budget du CAR/ASP, bien que les effectifs du personnel n'ont pas augmenté de la même façon. A partir de mars 2002, le projet MedMPA fournira chaque année quelques 600.000 euros supplémentaires pour une période de trois ans.

#### **(1) Comparaison du budget approuvé et du budget alloué**

Les budgets approuvés entre 1994 et 2001 font preuve d'une augmentation. Le budget approuvé au cours de cette période est de l'ordre de quatre millions de dollars ; il est passé de 300.000 dollars en 1994 à 670.000 dollars en 1999 et à 600.000 Dollars en 2001. Cette augmentation est due en partie à des contributions versées par l'Union européenne.

Une comparaison entre les budgets approuvés et les budgets alloués pour les années 1994 à 2001 ne montrent aucune variation importante, sauf pour les années 1997 (qui a enregistré une baisse, avec 517.000 dollars approuvés et 294.000 dollars alloués) et 1995 (qui a enregistré une hausse, avec 361.000 dollars approuvés, mais 540.000 dollars dépensés) ; Il convient de faire remarquer que les sommes allouées ont augmentés en 2000 (617.000 dollars) et en 2001 (724.000 dollars). Les différences entre les sommes allouées, notamment en 1996 et 1997, et les retards des versements par les Parties contractantes se répercutent sur l'atteinte des objectifs définis par les Parties contractantes.



## **(2) Comparaison des budgets alloués et des dépenses réelles**

La comparaison des budgets alloués et les dépenses réelles montre que le CAR-ASP dépense presque tout son budget annuel ; c'est-à-dire qu'il exécute ses activités et atteint ses buts, sauf pour l'années 1997, 1998 et 2000. En 1997, la somme de 148.000 dollars (sur un budget total de 631.200 dollars n'est pas dépensée ; pareillement en 1998, la somme de 170.000 dollars (sur les 517.000 dollars alloués) n'est pas dépensée ; enfin en 2000 la somme de 75.700 dollars (sur une allocation totale de 527.000 dollars) n'est pas dépensée. Ces trois sommes sont réparties sur les budgets de plusieurs activités différentes, qui sont soit effectuées partiellement, soit non exécutées. Les principales activités en question étaient : les Programmes de gestion des zones côtières ; l'assistance aux pays dans le domaine de la conservation de la diversité biologique des espèces en danger ; la législation sur les aires protégées et les espèces en danger ; la préparation d'inventaires ; les stages de formation. La raison fondamentale pourquoi ces activités n'ont pas été pleinement exécutées ou devaient être retardées étaient : les retards du versement des fonds alloués ; parfois les Points Focaux et/ou les consultants n'ont pas fourni les informations ou les documents demandés par le CAR-ASP.

Il est difficile de dire si ; en termes généraux, les dépenses correspondent réellement aux budgets alloués. Les dépenses correspondent de façon très proche aux budgets alloués, puisque la somme non dépensée (429.000 dollars ou 10% du budget total pour la période 1994-2000) n'est pas significative. Ceci indique que le budget est bien géré par le CAR-ASP et rentre dans l'enveloppe budgétaire.

## **(3) Le personnel et les bureaux du CAR-ASP**

En 1994 le personnel comprenait huit personnes : le Directeur, deux experts en biologie marine, un chercheur documentaliste, un assistant administratif, une secrétaire bilingue, un comptable et un chauffeur.

En 2001 le personnel a augmenté pour atteindre douze personnes : le personnel scientifique comprend cinq personnes ; le Directeur (de formation géomorphologue), deux experts en océanographie ; un océanographe/documentaliste qui a des responsabilités scientifiques au Centre ; une assistant scientifique supplémentaire a été recrutée, grâce au financement du projet MedMPA. Le soutien administratif est fourni par sept personnes : une assistante administrative, un comptable, deux secrétaires bilingues et un chauffeur ; une secrétaire supplémentaire et une assistante administrative ont été recrutées sur des fonds des projets MedMPA et PAS/BIO. Cette équipe peut être agrandie par des agents temporaires recrutés pour des périodes courtes.

De 1992 à 1996, le siège du CAR-ASP se trouvait dans un petit bureau. Depuis 1996, le CAR-ASP a déplacé son siège au Centre International pour les Technologies Environnementales (CITET), près de l'aéroport international de Tunis. Il y dispose de autres petits bureaux et d'une bibliothèque, ce qui représente une espace limitée, étant donné l'augmentation du personnel. En 2002 le CAR-ASP a pu louer un nouveau bureau, pour loger le personnel qui travaille sur le projet MedMPA.

Etant donné le nombre limité des membres du personnel, le rôle multidisciplinaire du Centre, et la large gamme d'activités comprise dans un programme régionale qui englobe 20 pays, le CQR-ASP doit augmenter les effectifs de son personnel pour pouvoir accomplir sa mission dans tous les pays en question. La place limitée dont il dispose et la présence de personnel temporaire crée une situation très tendue, et influence certainement la productivité et l'efficacité ; le personnel est obligé en conséquence à travailler sous des conditions qui ne sont vraiment pas appropriées. Le départ, par deux fois, d'experts a provoqué une manque de continuité dans le travail et q retardé la mise en œuvre de certains programmes. Pour

améliorer son rapport coût/bénéfice, le Centre fait appel à des consultants nationaux ou parfois internationaux.

En ce qui concerne le pourcentage des ressources alloué à chaque composante du budget entre 1994 et 2001, la majeure partie des allocations est consacrée aux consultants (38%) et aux salaires du personnel (31%), puis au cours de formation et aux réunions d'experts (14%). Les 17% qui restent sont consacrés aux voyages (6%), aux équipements (3%) avec 8% consacrés à des activités telles que le maintien des équipements, la production des rapports, les communications. Plus de 80% des ressources allouées ont donc été employées pour les activités les plus importantes du CAR-ASP. Les consultants et le personnel fournissent les services professionnels, techniques et logistiques nécessaires à l'exécution des projets du CAR-ASP.

## **F. Contacts avec les institutions internationales**

Le CAR-ASP a établi des contacts avec un certain nombre d'organisations internationales, tant gouvernementales que non-gouvernementales.

### **Les conventions globales**

En ce qui concerne les conventions traitant de la diversité biologique, les principaux contacts se sont noués avec:

- La Convention sur la Diversité Biologique, à travers le programme PAS/BIO
- La Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), à travers l'Accord sur la conservation des Cétacés (ACCOBAMS) et le projet de Plan d'action sur les oiseaux, discuté lors de la Sixième Réunion des Points Focaux; et
- La Convention de Ramsar sur les zones humides, principalement à travers MedWet.

ACCOBAMS (l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente) est un Accord formel aux termes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS). Un Protocole d'Accord a été signé entre ACCOBAMS et le CAR-ASP. Ce document envisage qu'ACCOBAMS fournit le cadre juridique, alors que le CAR-ASP, qui dispose déjà d'un Plan d'action consacré aux cétacés, sert d'organe de mise en oeuvre en région méditerranéenne. Il ne semble pas que ce Protocole soit pleinement appliqué encore, et il y peut-être toujours une manque de clarté en ce qui concerne le statut juridique du Plan d'action, comme d'ailleurs les autres plans.

Le projet de Plan d'action sur les oiseaux a été préparé en co-opération avec l'Accord de la CMS sur les Oiseaux d'eau Afro-Eurasiatiques (AEWA). L'Accord AEWA couvre une vaste zone géographique et le projet de Plan d'action sur les oiseaux méditerranéens (qui traite surtout des espèces d'oiseaux mentionnées dans l'Annexe II du Protocole SPAMI comme étant en danger d'extinction) servira à promouvoir une mise en oeuvre régionale de l'Accord AEWA. Encore qu'il est peut-être hors de la portée *strictu sensu* de la présente évaluation, les consultants attirent l'attention sur certaines lacunes dans le texte du projet de Plan d'action, préparé lors de la Sixième Réunion des Points Focaux à Marseille. Parmi ces lacunes on peut citer : la référence dans le Préambule aux oiseaux "européens" qui hivernent en région méditerranéenne (comme s'ils appartiennent à l'Europe, alors qu'il s'agit d'oiseaux qui nichent en Eurasie et qui hivernent dans les eaux afro-eurasiatiques de la Méditerranée) ; le poids excessif donné aux lieux de nidification des espèces en question, alors que les zones fréquentées pendant les périodes de migration et d'hivernage sont tout aussi importantes ; et l'absence d'informations sur les lieux où se trouvent les espèces pélagiques en dehors de la période de nidification.

Les conférences périodiques sur les tortues de mer sont une nouvelle forme de co-opération entre le CAR-ASP et la Convention sur les espèces migratrices, et où on pourrait préparer un Protocole d'Accord.

### **Organisations régionales**

En ce qui concerne les organisations régionales, les principaux contacts sont liés avec la Convention de Berne (Conseil de l'Europe), et la Commission européenne; la Commission est une Partie contractante et joue pleinement son rôle dans les délibérations du CAR-ASP.

Le CAR-ASP est invité régulièrement aux réunions du Comité permanent de la Convention de Berne ; le secrétariat de la Convention co-opère régulièrement avec le CAR-ASP dans les questions techniques; le secrétariat a participé pleinement à la révision de la Convention de Barcelone et à l'élaboration du Protocole SPAMI.

### **UICN - L'Union mondiale pour la nature**

L'UICN est un cas particulier, vu le fait que ses membres comprennent tant des gouvernements que des organisations non-gouvernementales; le CAR-ASP a des relations très proches avec l'UICN, notamment à travers le nouveau centre de l'UICN pour la co-opération méditerranéenne dont le siège est situé à Malaga en Espagne.

### **Organisations non-gouvernementales**

Des réseaux de contacts étendus existent avec plusieurs organisations non-gouvernementales, et notamment avec le WWF (à travers son programme pour la Méditerranée, dont le siège se trouve à Rome) et avec la MEDASSET (Association méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues marines).

### **Commentaires des organisations internationales contactées**

Les contacts du CAR-ASP avec plusieurs organisations sont logiquement plutôt avec leur bureau méditerranéen que leur siège: c'est ainsi que les sièges centraux de Ramsar, de l'UICN et du WWF ne sont pas en contact régulier avec le CAR-ASP, alors que leurs bureaux méditerranéens le sont. Toutes les organisations mentionnées ci-dessus ont été contactées, et leurs commentaires détaillés ont été incorporés dans la Section G ci-dessus. On présente ici un résumé des opinions des organisations internationales.

En général les organisations internationales contactées expriment un appui très fort en faveur du CAR-ASP et leur appréciation de ses efforts. Elles sont cependant de l'avis que son efficacité peut être augmentée. En particulier elles suggèrent que le CAR-ASP doit être plus agissant vis-à-vis des gouvernements, et doit les inciter à appliquer les engagements acceptés dans le Protocole SPAMI et les Plans d'action. Elles sont également d'avis que le CAR-ASP doit se pencher beaucoup plus sur le suivi des rapports et des recommandations. Elles recommandent au CAR-ASP de développer une stratégie à moyen terme, qui définit des objectifs et des actions, et qui permettra de présenter une vision stratégique plus claire des options futures.

Il y a un sentiment général que le CAR-ASP a tendance à être trop ambitieux, en essayant de faire tout lui-même, malgré ses ressources limitées. Plusieurs organisations internationales ont manifesté leur intérêt pour l'établissement avec le CAR-ASP de partenariats ou de Protocoles d'Accord ; dans certains cas, notamment avec l'UICN, les discussions à ce sujet sont en cours. Elles soulignent que de tels partenariats sont non seulement un moyen d'assurer des actions concrètes en faveur de la conservation, mais

permettraient au CAR-ASP de générer des fonds supplémentaires provenant de sources en dehors de son budget normal (comme c'est déjà le cas avec le PAS/BIO et le MedMPA). Pour garantir l'efficacité de partenariats de ce genre, il est très important que le CAR-ASP accorde une pleine reconnaissance au partenaire et lui reconnaisse la "propriété" d'une partie des résultats.

### **G. Les résultats des interviews et les réponses au questionnaire**

Les consultants ont préparé le questionnaire, non seulement dans le but de recueillir les opinions des nombreuses personnes rencontrées et interviewées, mais également pour mieux définir leurs propres conceptions. Comme c'est souvent le cas avec de tels questionnaires, ceux qui les remplissent hésitent à s'exprimer sur papier ou par courrier électronique (même quand les consultants confirment que leurs propos resteront confidentiels); là où ils s'expriment, ils ont tendance à éviter les sujets difficiles ou controversés et hésitent à s'exprimer de façon franche. Les interviews "face à face" s'avèrent donc beaucoup plus efficaces ; dans ces cas, les consultants peuvent assurer leurs interlocuteurs qu'ils resteront anonymes et que leurs commentaires resteront confidentiels. Dans les paragraphes suivants, les consultants présentent un résumé des questionnaires remplis et des interviews accordés.

Il convient également de noter que les réponses reflètent les niveaux différents de progrès acquis dans différents pays dans la conservation de la diversité biologique. Les pays où les progrès dans l'établissement et la gestion des aires protégées restent jusqu'à présent limités (souvent, de façon paradoxale, les pays où cette diversité est la plus grande!) ont réagi souvent par des demandes d'assistance technique (mais également financière) accrue de la part du CAR-ASP, dans le cadre d'activités telles que l'inventaire fondamental de la diversité biologique ou l'établissement d'aires protégées; ils ont tendance à souligner le besoin d'assistance pratique sur le terrain, plutôt que la co-ordination scientifique; presque tous ces pays expriment une grande appréciation des stages de formation organisés par le CAR-ASP et demandent que le Centre en organise davantage, tout en prévoyant un suivi aux stages déjà organisés. Il semble probable que ces demandes d'assistance pratique accrue puissent être satisfaites à l'avenir grâce à des projets comme le PAS/BIO et le MedMPA.

Les pays par contre qui bénéficient déjà d'un réseau bien avancé d'aires protégées, ont plutôt tendance à demander une co-ordination technique et scientifique plus minutieuse.

Les questions ci-dessous en caractères gras reprennent le texte du questionnaire; le résumé des réponses, préparés par les consultants sont en caractères italiques.

**1. Est-ce que vous avez des contacts réguliers avec le CAR/ASP ?** **OUI / NON**  
**Si oui, de quelle nature sont ces contacts ?**

*Oui et non. La plupart des contacts se font à travers des liens formels avec le CAR-ASP (par exemple la personne contactée remplit les fonctions de Point Focal du CAR-ASP ou du PAM), ou à la suite d'une participation à un stage, à un projet ASPIM ou PAS/BIO, de la mise en oeuvre d'un Plan d'Action ou de la visite d'un consultant CAR-ASP. La plupart des contacts sont donc avec des gens qui travaillent directement avec le CAR-ASP. En dehors de ce cercle limité, le CAR-ASP n'est pas assez connu et devrait rechercher une publicité accrue.*

## **2. Quelle est votre opinion des objectifs du CAR/ASP ?**

**Couvre / Ne couvre pas de façon adéquate le domaine / Trop ambitieux / Trop peu ambitieux.**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur les objectifs.**

*En général les personnes contactés estiment que le Centre couvre de façon adéquate le domaine mais, malgré les travaux excellents du personnel scientifique (et notamment de MM. Rais, Barbieri et Torchia), le Centre ne réussit pas à atteindre ses objectifs, parce que le nombre d'experts disponibles au Centre est insuffisant. Les occasions pour passer à l'action sur le terrain sont parfois insuffisantes. Le CAR-ASP a le potentiel de faire beaucoup plus, surtout dans le domaine de groupes de travail sur les espèces méditerranéennes et de la formation plus systématique. Le Centre devrait consacrer davantage de temps à la recherche de fonds pour éviter les problèmes budgétaires imposés par les moyens limités dont il dispose actuellement.*

*Certaines personnes contactées estiment que le CAR-ASP devraient aider les pays à dresser et à mettre en oeuvre des stratégies régionales et nationales et des plans d'action sur différents aspects de la conservation de la diversité biologique marine et côtière et sur des programmes de sensibilisation du public. Les organisations internationales en particulier, mais également certains représentants nationaux, estiment qu'il est fort souhaitable de mieux définir les objectifs du Centre, grâce à un document qui présenterait une vue stratégique à moyen terme. Même quand il existe un document formel, tel qu'un Protocole d'Accord, certaines questions relatives aux rôles des deux organisations concernées restent sans réponse.*

## **3. Votre avis sur la réussite du CAR/ASP dans l'atteinte de ses objectifs.**

**Atteint ses objectifs / Ne les atteint pas / Réussite partielle.**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur la réussite dans l'atteinte des objectifs, et notamment sur des matières ayant une valeur particulière pour vous (par exemple des cas particuliers de réussite au niveau national ou international), sur des aspects qui vous ont déçus, et sur la manière d'atteindre une plus grande réussite à l'avenir.**

*Réussite / Réussite partielle. Parmi les activités spécifiquement mentionnées comme réussies par un certain nombre de personnes contactées figurent les projets et les stages consacrés aux tortues de mer (souvent en coopération avec d'autres organisations) et aussi sur les herbiers marins. Le projet PAS/BIO également est généralement considéré comme une réussite.*

*Il y a un consensus sur le besoin de pratiquer un suivi plus approfondi de la réussite de l'atteinte des objectifs.*

*Certains participants ont eu du mal à répondre à cette question à cause d'une manque de clarté dans la définition des objectifs précis du CAR-ASP. Il est évident que l'un des principaux objectifs du Centre est la mise en oeuvre du Protocole ASPIM, mais le Centre participe à de nombreuses activités et il est difficile de trouver une présentation simple des buts et des objectifs du Centre. Il conviendrait d'exposer de façon plus claire ces objectifs dans un document qui présenterait une "vision stratégique". Ceci dit, il y a une large satisfaction du travail accompli avec des moyens limités.*

*Plusieurs correspondants estiment qu'il est impossible de faire davantage sans moyens accrus.*

**4. Dans quels secteurs de ses activités le CAR/ASP n'a pas répondu à vos attentes et comment pensez-vous que cette situation peut être améliorée ?**

*En général il convient d'améliorer la collaboration avec les pays et les organisations qui sont des partenaires potentiels, et de les inviter à participer davantage, tant au niveau des Points Focaux qu'au niveau des experts. Une telle co-opération doit être recherchée dès les premières phases préparatoires de tout projet, et pas à la fin quand le document du projet est déjà finalisé.*

*Quand le CAR-ASP fournit des experts, il doit veiller à ce qu'ils présentent rapidement leurs rapports.*

*Il faut se pencher beaucoup plus sur le suivi pratique des recommandations et sur leur mise en oeuvre sur le terrain. Un correspondant fait remarquer que les lignes directrices précises pour la mise en oeuvre pratique manquent souvent; au lieu d'être transformés en lignes directrices pratiques, les documents restent sous la forme dans laquelle ils sont soumis aux réunions.*

*Les pays participants ont besoin d'un financement plus grand pour la recherche.*

**5. Est-ce que le CAR/ASP devrait donner une plus grande importance aux questions marines ou aux questions côtières ?**

**Marines / Côtières / Un mélange des deux.**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur le poids relatif à donner aux questions marines ou côtières.**

*Il faut donner une priorité absolue au milieu marin. Dans le cadre des accords internationaux en vigueur, le Protocole ASPIM doit se consacrer surtout à la mer. Néanmoins, vu les amendements portés à la Convention de Barcelone, on ne doit pas oublier l'impact sur la vie marine des questions côtières; il convient donc de viser un mélange des deux.*

**6. Qualité du travail scientifique du CAR/ASP.**

**Bonne / Moyenne / Médiocre**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur la qualité du travail scientifique.**

*Bonne / Moyenne.*

*Beaucoup de travaux excellents sont accomplis par certains experts du CAR-ASP. Les rapports provenant d'experts externes ou de consultants sont parfois médiocres, et ne sont pas revus par le personnel du Centre. Il faut prêter une plus grande attention à la sélection des consultants, parfois retenus moins à cause de leurs connaissances scientifiques et plutôt pour des raisons de commodité. Il est sans doute préférable d'éviter les jugements sur les individus, mais il y a unanimité parmi les correspondants et les personnes interviewées sur la qualité du travail de M. Chedly Rais et sur son assiduité. On n'exagère pas en disant que le CAR-ASP péricliterait s'il devait partir dans un proche avenir.*

*Un correspondant fait remarquer que les documents et rapports scientifiques mènent rarement à des actions pratiques sur le terrain, comme c'est le cas dans d'autres Conventions du PNUE. Un deuxième indique que de bons travaux scientifiques (par exemple sur la Posidonie) ne sont pas suivis par des travaux pratiques de conservation.*

**7. Qualité des publications du CAR/ASP ( Préparation de documents en vue d'une large distribution ; Comptes-rendus des réunions ).**

**Bonne / Moyenne / Médiocre**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur la qualité des publications.**

*Bonne / Moyenne.*

*Il faut améliorer la diffusion et la distribution des documents scientifiques et techniques. Il y a un sentiment largement réparti que le site Internet a besoin d'une attention accrue et d'une mise à jour plus régulière (un correspondant a fait remarquer que le site est "non opérationnel"). En général on considère que le Centre prépare des publications et des rapports techniques excellents, mais que ces documents sont très peu connus à cause de la difficulté de les procurer. Tous ces documents devraient paraître sur le site Internet.*

*Un correspondant note que certains documents qui figurent sur le site Internet sont empruntés, sans reconnaissance de leur origines, de publications des organisations nationales. Un deuxième demande davantage de publications en langue arabe. Un correspondant de la Méditerranée orientale estime qu'il convient accroître l'utilisation de l'anglais. Enfin, un correspondant fait remarquer que, si les publications étaient disponibles en espagnol, ils pourraient servir à promouvoir la co-opération régionale en Amérique latine.*

*Certains correspondants estiment que les documents pour les réunions des Points Focaux arrivent trop tard pour être étudiés à fond avant la réunion.*

**8. Répartition de tâches entre la co-ordination scientifique et les projets de conservation.**

**Bonne / Moyenne / Médiocre**

**Est-ce que le CAR/ASP devrait porter une plus grande attention aux projets concrets de conservation ?**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur cette répartition des tâches.**

*Avis très variés. Certains correspondants, se référant à la forte dégradation du milieu marin méditerranéen, demandent qu'on porte une attention accrue au suivi sur le terrain des rapports et recommandations sur la conservation; d'autres par contre font remarquer que, vu son personnel limité, le CAR-ASP ne peut pas passer à l'action sur le terrain, et que de toute façon les autorités et les ONGs locales sont mieux placées pour effectuer de telles actions. Toute action entreprise dans ce domaine doit être concentrée dans les états du sud et de l'est du bassin méditerranéen, où les capacités pour exécuter de telles actions sont plus limitées.*

*En ce qui concerne la co-ordination scientifique, le personnel scientifique du CAR-ASP doit être au courant des travaux pratiques en cours, et doit jouer un rôle de catalyseur pour des projets exécutés au niveau local dans les différents pays. Les projets MedMPA et PAS/BIO fournissent à cet égard des occasions excellentes. Mais, vu encore une fois les ressources limitées du Centre en moyens et personnel, on ne peut pas demander au personnel du CAR-ASP de co-ordonner les activités scientifiques dans les domaines marins et côtiers à travers toute la Méditerranée. Leur tâche n'est pas d'être un centre scientifique mais plutôt le secrétariat d'un Protocole, qui travaille à travers les réunions d'experts et les synthèses de travaux scientifiques, agissant ainsi plutôt comme des chargés de programmes que comme des chercheurs scientifiques.*

*Tant dans le domaine des travaux de terrain que dans celui des activités scientifiques, leur rôle est celui de catalyseur ou d'animateur, qui encourage les gouvernements et les autres organisations compétentes à entreprendre des travaux concrets de conservation, qui aide à*

*augmenter les capacités au niveau national; et qui encourage l'établissement de centres scientifiques nationaux et de bases de données.*

**9. Analyse coût : bénéfice du travail du CAR/ASP.**

**Bonne / Moyenne / Médiocre**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur l'analyse coût : bénéfice du travail du CAR/ASP**

*Difficile à dire. Il faut que les Points Focaux disposent de la documentation nécessaire pour se prononcer à ce sujet.*

**10. A votre avis, quelles sont les activités les plus importantes du CAR/ASP ?**

**Plans d'Action/ Protocole sur les Aires de Protections Spéciale d'Importance Méditerranéenne/ Ateliers / Stages de formation / Documentation et collecte de données / Autres.**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur les activités les plus importantes.**

*Il est certain que le suivi de la mise en oeuvre du Protocole et des Plans d'Action, ainsi que l'assistance au pays participants, est une tâche très importante. Il faut améliorer les liens entre le Point Focal national, la personne (ou les personnes) responsable(s) des ASPIM, et les personnes qui assistent aux réunions des Parties contractantes de la Convention de Barcelone.*

*Il faudrait également encourager le recueil de documents et la collecte de données. La tâche la plus importante est la classification des habitats benthiques, et l'élaboration de critères pour le choix des habitats à protéger. Pour les pays membres de l'Union européenne, la liste des espèces marines à protéger est très importante, car la Directive sur les Habitats (CEE 92/43) est très faible en ce qui concerne le milieu marin. Les pays méditerranéens membres de l'UE demandent à ce qu'on fasse des références spécifiques aux ASPIM dans les documents relatifs aux habitats et aux espèces marines.*

*Pour de nombreux pays où le personnel scientifique et technique fait défaut, les cours de formation représentent l'activité la plus importante, puisqu'ils permettent de passer à l'application directe du Protocole et des Plans d'action. Le besoin d'étendre cette activité se fait sentir, de sorte qu'on forme plus d'une personne par pays et par année. Il est cependant important d'envisager la formation de façon structurée ("les personnes formées ne doivent pas disparaître dans un gouffre noir après leurs cours de formation"). Il convient de garder le contact avec les personnes formées, pour s'assurer qu'elles pratiquent dans leurs tâches quotidiennes les matières enseignées.*

*Le PAS/BIO est également un projet très important, mais dont la mise en oeuvre pourraient être améliorée; un correspondant est de l'avis que le PAS/BIO pourrait devenir l'activité la plus importante du Centre, à cause de son potentiel considérable pour la collecte de fonds et pour la création de réseaux de contacts.*

*Certains correspondants suggèrent d'exécuter des projets pilotes comme projets modèles.*



**11. Parmi les sept Plans d'Action actuels et futurs, lequel ou lesquels sont selon vous les plus importants et les mieux réussis ?**

**Phoque moine ; Cétacés ; Tortues marines ; Végétation marine ; Poissons cartilagineux ; Oiseaux ; Espèces invasives.**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur l'importance et l'efficacité des différents Plans d'Action.**

*Les correspondants apprécient tout particulièrement les Plans d'action sur les Cétacés, les Tortues marines et les Espèces invasives. En ce qui concerne leur importance relative, ils sont tous importants en ce qui concerne la conservation d'espèces particulières et la sensibilité du public. Les Plans consacrés à la végétation et aux espèces invasives pourraient jouer un rôle important pour l'avenir de la conservation de la diversité biologique marine.*

*Un correspondant note que la réussite du Plan d'action sur la Tortue marine provient en grande partie du fait de l'engagement d'un petit nombre d'individus dans les pays intéressés; donner la responsabilité à un petit nombre de personnes motivées pourrait fournir le modèle pour une amélioration de la mise en oeuvre d'autres Plans d'action.*

*Les oiseaux sont déjà l'objet de nombreux accords internationaux, et certains interlocuteurs doutent de la nécessité d'élaborer un Plan d'action à leur sujet dans le cadre du CAR-ASP. Ils sont du même avis en ce qui concerne l'impact de la pêche, traitée par un sous-comité du Comité consultatif scientifique, dans le cadre du FAO-Conseil Général pour la Pêche en Méditerranée (CGPM).*

*Certains interlocuteurs évoquent le besoin d'un soutien financier pour la mise en oeuvre des Plans d'action, ainsi que le besoin de prévoir un suivi plus régulier des résultats des Plans d'action, éventuellement tous les trois ans.*

*Certains correspondants s'inquiètent du statut juridique des Plans d'action, notamment par rapport aux Accords établis dans le cadre de la Convention sur les Espèces Migratrices. Le futur document stratégique doit se pencher sur le rôle des Plans d'action: est-ce qu'il faut les considérer comme des lignes directrices pour la mise en oeuvre des Accords formels ? Est-ce qu'il convient de leur prévoir une durée limitée, et de les réviser ou de les abandonner, une fois la période opérationnelle terminée ?*

**12. Quel est votre avis sur la co-opération/partenariat entre le CAR/ASP et d'autres organisations ?**

**Bonne / Moyenne / Médiocre**

**Existe-t-il des cas de double emploi ou de concurrence avec d'autres organisations?**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur la co-opération et la concurrence.**

*Bonne, mais pourrait être améliorée, en particulier pour éviter le chevauchement des activités. D'un autre côté, certains correspondants estiment que le CAR-ASP devrait participer de façon plus systématique aux réunions d'autres organisations, telles que la Convention de Ramsar, la Convention sur les Espèces migratrices ou la Convention de Berne. On constate certaines absences flagrantes comme à l'Atelier des Azores sur les Espèces Non-natives. Un certain chevauchement est inévitable, mais il peut donner lieu à des synergies.*

*De nombreux interlocuteurs internationaux soulignent le besoin de développer les partenariats et la synergie avec d'autres organisations intéressées, notamment les ONGs.*

**13. Quel est votre avis sur le statut administratif du CAR/ASP et sur ses rapports avec le pays hôte, la Tunisie ?**

**Bon / Moyen / Médiocre**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur le statut administratif et les rapports avec le pays hôte.**

*Moyen, mais les personnes contactées ne disposent pas réellement des informations nécessaires. Un correspondant propose un changement de statut, pour que le CAR-ASP (comme les autres Centres d'Activités Régionales) puisse devenir une organisation forte de l'ONU, ayant des possibilités accrues pour entreprendre des tâches pratiques de conservation. Un interlocuteur estime que l'influence de la Tunisie sur le CAR-ASP est trop forte et que 70% des efforts du personnel du Centre sont consacrés aux activités du Ministère tunisien. Il pourrait s'avérer avantageux de recruter au moins le Directeur de tous les CARs sur le plan international. Le fait de recruter les Directeurs des CARs directement par l'Unité de Coordination du PAM, selon les règles de l'ONU, permettrait de résoudre certains problèmes, mais créerait sans doute d'autres, les problèmes financiers étant non des moindres. S'il s'avère impossible de changer le statut des CARs et de transformer le système actuel, il faudrait peut-être que le Coordinateur du PAM ou son représentant fasse partie du comité chargé, au niveau national, de la nomination des Directeurs. Ceci permettrait, jusqu'à un certain point, de sauvegarder les intérêts et les objectifs plus larges du PAM.*

**14. Quel est votre avis sur les rapports du CAR/ASP et de votre pays / organisation ?**

**Bons/ Moyens / Médiocres**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur les rapports du CAR/ASP et de votre pays / organisation.**

*Bons, mais pourraient s'améliorer ; il conviendrait notamment de veiller à ce que le niveau des Points Focaux nationaux soit approprié. De préférence, le Point Focal national devrait être un responsable du gouvernement chargé (à un niveau pas trop élevé) de la mise en oeuvre de la politique de conservation de son pays; il est important que le CAR-ASP ait des contacts avec des experts scientifiques et techniques de chaque pays. Idéalement, le Point Focal National doit s'entourer d'un petit groupe d'experts en questions marines, à qui il peut soumettre des documents pour avis et commentaire.*

*On a également proposé que le personnel du CAR-ASP visite chaque pays tous les six ou douze mois, pour effectuer un suivi des affaires en cours.*

*On a également suggéré d'utiliser des accords de co-opération bilatérale, déjà en vigueur entre le pays hôte et d'autres pays, comme cadre d'une co-opération plus large.*

*La Sixième Réunion des Points Focaux à Marseille a discuté la possibilité de tenir des réunions plus fréquentes, peut-être annuelles. Cette proposition a reçu un certain appui lors de la réunion, certaines personnes interviewées estiment cependant qu'il est préférable d'organiser des réunions techniques plus nombreuses.*

**15. Comment est-ce que les pays membres ont accompli leurs obligations vis-à-vis du CAR/ASP (par exemple : participation aux réunions organisées par le CAR/ASP ; remise de documents demandés ; nomination d'interlocuteurs appropriés) ?**

**Bien / Moyennement / De façon médiocre**

**Veillez présenter des commentaires plus détaillés sur l'accomplissement des obligations vis-à-vis du CAR/ASP.**

*Généralement bien, quoique la participation au projet PAS/BIO de certains pays européens (comme l'Italie et la France) fût médiocre. Les réactions et l'intérêt des pays reflètent leur*

*évaluation (implicite) de l'utilité des activités du CAR-ASP, ainsi que les avantages qu'ils peuvent en tirer et le soutien qu'ils peuvent apporter à une telle co-opération.*

*Un correspondant note qu'un comité multidisciplinaire ad hoc a été établi au niveau national pour suivre la mise en oeuvre des Plans d'Action. Ceci semble être une initiative excellente.*

**16. Quelles sont vos suggestions quant à l'orientation future du CAR/ASP ?  
Maintenir les options actuelles / Orientations nouvelles / Problèmes spécifiques qui doivent être résolus ?  
Veuillez présenter des commentaires plus détaillés sur l'orientation future.**

*Maintenir les options actuelles, et en même temps améliorer et accroître les travaux de conservation pratique (par exemple les aires protégées, le suivi continu) et les stages pratiques et cours de formation.*

*La tâche principale du CAR-ASP doit être d'améliorer la connaissance de la diversité biologique marine (tant les habitats que les espèces) en Méditerranée, en vue d'améliorer sa protection. A cette fin, il faudra améliorer la collaboration entre les pays dans les domaines de l'expertise taxonomique, des collections de référence, des guides d'identification (pour les espèces et pour les habitats) et les prospections communes tout au long des côtes méditerranéennes. Un interlocuteur rappelle qu'il est important d'envisager la Méditerranée comme un seul écosystème, où chaque action a ses conséquences ailleurs; il faut donc donner la priorité à des activités comme la classification des habitats et l'amélioration des connaissances systématiques.*

*En même temps, il convient de développer les stages de formation déjà en cours, pour former un personnel capable de mettre en oeuvre le travail pratique de conservation.*

*Le CAR-ASP lui-même doit sans aucun doute être renforcé (tant en ce qui concerne le financement qu'en ce qui concerne le personnel, et notamment le personnel technique professionnel), car son mandat devient de plus en plus important et urgent, et sa charge professionnelle augmente constamment. En même temps le Centre a besoin de peaufiner ses méthodes de travail en évitant les lourdeurs bureaucratiques, qui provoquent un mauvais fonctionnement du Centre et de ses relations avec d'autres organisations. Le Centre doit de toute évidence surmonter ces problèmes de fonctionnement et encourager le personnel actuel à y rester. Il semble qu'il y ait des problèmes de continuité du personnel.*

*Les communications entre le Centre et ses interlocuteurs habituels, surtout les contacts informels, peuvent être améliorés des deux côtés. Chaque pays membre doit revoir les dispositions en vigueur et les communications avec le Centre.*

*Il est urgent que le Centre revoie son image publique, et qu'il fasse connaître ses acquis grâce à un programme de relations publiques et de contacts avec les médias. Ceci est vrai non seulement pour le CAR-ASP, mais pour le PAM en général, et reflète peut-être la culture générale du PNUE. L'Unité de Coordination du PAM pourrait rechercher une publicité plus grande, ainsi qu'une reconnaissance de son travail et des efforts de tous les Centres d'Activités Régionales.*

## **H. Conclusions générales**

La conclusion générale est que le CAR-ASP a réussi à atteindre beaucoup de résultats positifs; il reste cependant de nombreuses possibilités d'améliorer ses acquis, tant au niveau institutionnel qu'en ce qui concerne les questions scientifiques et techniques. Plusieurs interlocuteurs ont exprimé un sentiment de frustration, du fait que le CAR-ASP n'a pas atteint

son potentiel considérable pour la promotion de la conservation de la diversité biologique marine en région méditerranéenne.

### **(a) Les points forts du CAR-ASP**

Parmi les éléments positifs il convient de citer l'engagement et le soutien forts du Gouvernement de la Tunisie. Ceci s'est manifesté par la signature d'un Accord de siège officiel (qui manque chez certains autres CARs), par la mise à la disposition du Centre d'un local et d'autres services, et par la nomination ou le secondement de personnel pour faire marcher le Centre. Le CAR-ASP est donc une unité qui fonctionne de façon permanente et stable.

Les activités du CAR-ASP s'étendent à tout le bassin méditerranéen et englobent tous les pays de la région; mais le fait qu'il s'agit du seul Centre d'Activités Régionales situé dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée est d'une importance énorme. Vu le grand nombre d'instituts scientifiques bien munis de ressources situés sur les berges septentrionales de la Méditerranée, il existait un risque réel au départ que les opinions des pays du nord l'emporteraient sur les vues des pays du sud et de l'est, dont les besoins auraient pu être oubliés. Il est certain que les pays du sud et de l'est sont fortement rassurés du fait qu'au moins un CAR se trouve "chez eux", et estiment par conséquent que les opinions de pays en développement de la Méditerranée sont mesurées à leur juste valeur.

La Convention de Barcelone elle-même est passée par un processus de réforme, qui comprenait l'élaboration du Protocole sur les Aires Spéciales de Protection d'Importance Méditerranéenne. C'est le CAR-ASP qui a joué le principal rôle dans les discussions qui ont abouti par l'adoption du Protocole, et qui a mené le jeu par la suite dans sa mise en oeuvre, tout en continuant son travail traditionnel sur les Plans d'Actions consacrés à des espèces et des questions marines spécifiques.

L'une des activités les plus efficaces du CAR-ASP de ces dernières années est l'organisation de stages de formation et d'ateliers sur les questions marines et côtières, particulièrement appréciées dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. En même temps, le CAR-ASP développe deux projets majeurs, le PAS/BIO et le MedMPA, qui lui permettront de disposer des ressources nécessaires pour les travaux pratiques sur le terrain. Le PAS/BIO a reçu des fonds spéciaux et son importance découle du fait qu'il permettra, pour la première fois, de résumer toutes les connaissances sur la diversité biologique marine et côtière de la Méditerranéenne, sur les problèmes et les besoins prioritaires. Tous les pays sont invités à présenter des plans nationaux pour des actions prioritaires visant la protection et la conservation de la diversité biologique.

Le CAR-ASP est un des Centres les plus importants du PAM. Si le renouveau de la Convention de Barcelone a étendu sa portée aux zones côtières (en plus des zones marines), le CAR-ASP a une compétence particulière en questions marines, qu'on ne rencontre pas ailleurs. Il existe d'autres conventions et organisations qui se préoccupent des zones côtières, mais un seul CAR-ASP qui se penche au niveau international sur le milieu marin. Le CAR-ASP joue un rôle crucial dans la mise en oeuvre du Protocole SPAMI, qui est essentiel pour la protection et la conservation de la diversité biologique marine. Aucun autre instrument légal n'est aussi étroitement lié à la vie marine, en particulier en région méditerranéenne. A cause des lacunes relatives au milieu marin dans la Directive européenne sur les habitats (92/43 EC), les pays de l'Union européenne considèrent le Protocole SPAMI comme une référence très importante, en particulier en ce qui concerne la liste d'habitats et d'espèces strictement protégés. Le CAR-ASP joue enfin un rôle important dans la préparation et le suivi des Plans d'action, dans l'assistance aux pays membres, dans la formation des experts dans différents domaines et dans la publication de guides et de

manuels. Même si ces activités pourraient être améliorées, il s'agit d'éléments positifs et bien acceptés.

Différentes organisations, tant gouvernementales que non-gouvernementales, se chargent des questions marines en Méditerranée. Il est évident qu'il y a largement assez à faire pour que toutes restent très occupées; il est donc important que chacune se concentre sur ses propres points forts et travaille en co-opération avec les autres. On peut résumer les points forts du CAR-ASP de la manière suivante:

- C'est une organisation inter-gouvernementale, ayant des ouvertures particulièrement bonnes auprès des gouvernements et des organisations gouvernementales
- Il s'occupe principalement des questions marines, mais aussi des questions côtières qui ont une influence sur les questions marines
- C'est une organisation pan-méditerranéenne
- Les stages de formation qu'il a organisés ont été particulièrement réussis.

### **(b) Les points ou on peut prévoir des améliorations**

Néanmoins le rendement du CAR-ASP pourrait être amélioré sous plusieurs aspects, tant techniques qu'institutionnels. Les paragraphes suivants présentent des suggestions sur les moyens d'arriver à ces améliorations.

#### **(i) Les questions institutionnelles**

Selon l'Accord de siège établi avec le Gouvernement de la Tunisie, le pays-hôte fournit au Centre un financement considérable, ainsi que différents services. Le Directeur, nommé par le ministre tunisien responsable de l'environnement, est un fonctionnaire tunisien. Jusqu'à présent, la principale tâche des responsables qui ont occupé le poste de Directeur a été d'assurer le lancement du Centre et son fonctionnement efficace. Dans la pratique, ceci veut dire que le Centre n'est pas vraiment une organisation internationale et qu'il est donc difficile au Directeur d'influencer d'autres pays et des les inciter à mettre en oeuvre le Protocole et les Plans d'action. Autre conséquence de ce statut : le personnel du CAR-ASP peut être appelé par le ministère tunisien pour s'occuper de questions plutôt strictement tunisiennes que méditerranéennes. Il faudrait que le CAR-ASP soit beaucoup plus actif vis-à-vis des Parties contractantes, pour les encourager à appliquer le Protocole et les Plans d'action et pour fournir des conseils et de l'aide, là où des difficultés surgissent.

En ce qui concerne les contacts avec les autres pays, la co-opération laisse parfois à désirer. Dans certains pays, les Points Focaux nationaux et les experts connaissent mal le Protocole SPAMI, ce qui veut dire que leurs apports pendant les réunions sont faibles ou peu clairs, et qu'ils ne sont pas capables de restituer à leurs propres pays des informations et des connaissances. Parfois c'est un Ministre (ou un Ministère, sans nom de personne particulière) qui est nommé comme Point Focal, ce qui rend impossible la communication directe.

Les recommandations suivantes visent à surmonter ces points faibles:

1. Il convient de éclaircir le statut du CAR-ASP: organisation internationale ou structure nationale tunisienne? Il serait préférable qu'il jouisse d'une reconnaissance internationale qui lui permettrait d'agir avec davantage d'énergie dans le suivi de la mise en oeuvre du Protocole. Si on décide d'accorder au CAR-ASP un statut international, il conviendrait d'établir un Conseil exécutif international.
2. Les cadres supérieurs, et plus particulièrement le Directeur, même s'il est soutenu financièrement par le Gouvernement de la Tunisie, doivent être recrutés au niveau international et nommés par un comité international qui comprend des représentants de

l'Unité de Coordination du PAM et/ou des Parties contractantes. On doit mieux préciser le rôle et les tâches du Directeur.

3. Le rôle du Protocole SPAMI est essentiel pour la protection de la diversité biologique marine en Méditerranée, et il faut donner au CAR-ASP les moyens d'agir davantage dans sa mise en oeuvre; à cet égard, le CAR-ASP doit être mieux organisé et dans la mesure du possible agrandi, surtout à l'occasion de projets spéciaux tels que le PAS/BIO.
4. Il faudrait améliorer le suivi des Plans d'action, et le CAR-ASP doit insister auprès des pays pour qu'ils les appliquent.
5. Pour l'exécution des actions mentionnées ci-dessus, il conviendrait de rechercher un rythme plus stable, autant en ce qui concerne le suivi qu'en matière de durée de service du personnel. Ces dernières années, il y a eu de nombreux changements de personnel rapides et mal expliqués, ce qui a peut-être découragé des Parties contractantes qui envisageaient de seconder des cadres.
6. Certaines procédures administratives du Centre semblent être trop lourdes et pourraient utilement être allégées. C'est ainsi que le passage du courrier électronique par un seul point central ralentit considérablement les communications; chaque membre du personnel devrait avoir l'accès au courrier électronique et à l'Internet.
7. Il faudrait mener à bien des mesures pour aider les Parties contractantes à augmenter leur contribution au travail du Centre, en améliorant la contribution des Points Focaux. Les Points Focaux du CAR-ASP devraient être des représentants des gouvernements ou d'agences gouvernementales (mais à un niveau pas trop élevé), chargés directement de la mise en oeuvre du Protocole de Barcelone; ils devraient bénéficier d'un soutien scientifique et technique approprié. On doit inviter l'Unité de Coordination du PAM à proposer aux Parties contractantes des critères pour la nomination des Points Focaux. Les Points Focaux devraient garder un contact plus proche avec le siège du CAR-ASP, soit par des réunions plus fréquentes, soit grâce à des contacts informels par téléphone ou par courrier électronique.

## **(ii) Les questions scientifiques et techniques**

8. Pour des raisons compréhensibles, relatives à l'établissement et à la mise en marche du Centre pendant ses premières années d'activités, les cadres nommés récemment au poste de Directeur ont été sélectionnés plutôt pour leurs connaissances administratives et organisationnelles, que pour leur expertise dans le domaine de la conservation marine ; encore qu'il faut noter que le premier Directeur cumulait les fonctions de chef du CAR-ASP et de Directeur de l'institut tunisien chargé des recherches en mer. Il est évident que le Directeur doit avoir de bonnes connaissances dans le domaine de la gestion, mais il serait très souhaitable que tout Directeur nommé à l'avenir dispose de connaissances techniques dans les sciences de la mer et (considération encore plus vitale) soit imbu d'une vision stratégique des tâches du Centre. Quelle que soit la décision à long terme prise à cet égard, il n'y a pas actuellement de Directeur scientifique officiellement reconnu ; on propose qu'une confirmation officielle soit faite immédiatement en reconnaissance du travail actuellement effectué.
9. Le Centre devrait préparer un bref document stratégique qui présente cette vision et le rôle du Centre par rapport à ses partenaires dans la région. Ce rôle doit être celui de catalyseur et d'animateur, plutôt que celui d'acteur direct dans l'exécution de travaux de conservation ou celui de co-ordonnateur scientifique suprême. Le Centre doit réfléchir à son propre rôle dans la coordination des travaux scientifiques et techniques en Méditerranée et doit définir ce rôle avec une attention particulière. Le Centre ne peut pas aspirer à co-ordonner et à centraliser les données scientifiques sur la Méditerranée entière, il doit par contre encourager chaque pays à établir des bases de données nationales, objectives et scientifiques, comme base solide pour des décisions sur la politique à suivre en matière de conservation de la diversité biologique marine.

10. La répartition actuelle des activités (70-80% des activités consacrées aux questions marines, 20-30% des activités consacrées aux questions côtières) doit être maintenue.
11. Il faut passer en revue le rôle des Plans d'action : il faut augmenter le suivi de leurs résultats. Est-ce qu'ils devraient avoir une durée de vie limitée ? Quels sont leurs rapports avec d'autres instruments légaux, traitant des mêmes matières ou de matières analogues ?
12. Le Centre doit pratiquer une plus grande ouverture, sans essayer de tout faire lui-même. A cette fin, il convient de nouer des liens scientifiques et techniques plus forts avec d'autres conventions consacrées à la conservation et actives en région méditerranéenne, ainsi qu'avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales de conservation; ces dernières doivent être invitées à co-opérer dès les phases de planification de tout projet; il ne faut pas chercher à leur imposer un projet déjà finalisé. Il est important de rechercher un plus grand nombre de d'accords de partenariat et de protocoles d'accord, qui définissent le rôle des partenaires et qui reconnaissent leur statut de "propriétaire" de certains aspects des opérations. De tels partenariats présentent d'excellentes possibilités de retrouver des fonds en dehors du budget formel du CAR-ASP; il serait donc peut-être judicieux de revoir la présentation du budget, pour qu'il s'exprime plutôt en termes d'objectifs à atteindre qu'en termes d'activités à financer.
13. Les effectifs du personnel scientifique ne sont pas suffisants pour les tâches du Centre, et doivent être augmentés, tout en tenant compte du besoin de continuité. Un tel accroissement peut être atteint non seulement par une augmentation des fonds disponibles, mais aussi par l'utilisation habile de partenariats et de secondements.
14. Le personnel scientifique et technique doit passer en revue et commenter plus activement les rapports scientifiques soumis par les organisations gouvernementales nationales et les documents présentés par des consultants.
15. Le personnel scientifique et technique a besoin du soutien d'un cercle beaucoup plus large de conseillers; les consultants embauchés ces dernières années proviennent d'un réseau trop étroit. Il faut établir un réseau de consultants beaucoup plus grand, créant éventuellement des groupes de travail permanents consacrés à des matières spécifiques, comme ceux établis par la Convention de Berne ou l'UICN.
16. Il faudrait attacher une plus grande attention à la transformation de documents scientifiques en lignes directrices, pour contribuer à la mise en oeuvre pratique des recommandations.
17. Le travail du CAR-ASP dans le domaine de la formation a été très apprécié. Cet aspect de son travail doit être maintenu et même développé, mais dans un cadre stratégique, en choisissant très soigneusement les personnes à former et en suivant leurs progrès à l'avenir.
18. Ces dernières années, certains problèmes se sont présentés en ce qui concerne le projet PAS/BIO. Différentes personnes venant de pays divers ont exprimé des opinions négatives ou nuancées sur le rôle et les activités du Centre à cet égard. Il faut étudier cette question d'urgence.
19. Pour assister le Directeur et le personnel scientifique dans ces questions, il serait souhaitable de réfléchir à l'opportunité de créer un Comité scientifique pour fournir des conseils en matière de questions scientifiques.
20. A travers la Méditerranée, l'existence du CAR-ASP est trop peu connue et la compréhension de ses activités sont trop limitée. Il convient de donner une plus grande publicité aux activités du CAR-ASP (et non seulement aux activités du CAR-ASP, mais à toute l'opération PNUE/PAM). Le Centre publie certains documents attrayants, mais il faut élaborer toute une stratégie de relations publiques, notamment en apportant des changements au site Internet, mais aussi par une politique de contacts beaucoup plus développés avec la presse et les médias.